



Le Bavard d'Upton

« Source de culture, source d'inspiration... »

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • www.upton.ca

UPTON

★ EN SPECTACLE ★

TOUS LES MERCREDIS DE JUILLET
DÈS 19H30 SPECTACLES GRATUITS EN PLEIN AIR



1 ER JUILLET
POINT 08



8 JUILLET
SANDRINE HÉBERT



15 JUILLET
B.MINE



22 JUILLET
FRANK BARNES

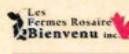
BAR & CANTINE
SUR PLACE



29 JUILLET
LES SANS ARRÊT

AU CHALET DES LOISIRS

812 PLACE DES LOISIRS - UPTON





Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Christine Brunelle
Conseillère #02



Barbara Beugger
Conseillère #03



Stevens Héroux
Conseiller #04



Josée Phaneuf
Conseillère #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

Bonjour,

Dans quelques jours, les élèves du primaire et du secondaire seront en vacances. Très heureux de leur nouveau statut de vacancier, ils s'amuseront un peu partout dans la Municipalité. Parfois la tête dans les nuages, ils oublient les règles de sécurité. Ils n'effectuent pas leur arrêt en vélo aux intersections, traversent sans regarder des deux côtés de la rue, quittent rapidement un terrain pour récupérer leur ballon dans la rue. Même si les parents rappellent constamment les règles de sécurité à leurs enfants, ils ne sont pas toujours là pour les protéger. En cette période de l'année, il est important d'être doublement vigilant, il en va de la sécurité de nos enfants.

L'été est maintenant à nos portes et je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous souhaiter une superbe saison estivale. Il m'est bien important de vous mentionner que pendant cette période, les prochaines dates d'assemblées du conseil diffèrent : 7 juillet et 25 août.

Durant la belle saison, si vous désirez vous rafraîchir, les jeux d'eau sont maintenant ouverts. C'est très amusant autant pour les enfants que pour les parents. Aussi, l'ouverture du centre nautique, se fera le 27 juin prochain.

Encore cet été, des animateurs compétents et dynamiques attendent les jeunes avec impatience au chalet des loisirs pour le début du camp de jour qui commence le 25 juin prochain. Retrouvailles entre amis, plaisir de jouer, courir et découvrir seront parmi les activités planifiées par le Regroupement récréatif d'Upton.

Veillez noter, qu'en raison des congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada, le bureau municipal sera fermé du 24 au 29 juin inclusivement.

En terminant, je souhaite à tous nos pères de famille une bonne fête des Pères!

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Lyne Rivard	Directrice générale et greffière-trésorière	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Michel Samson	Service des travaux publics dirtp@upton.ca	549-5611, poste 107
Service de l'urbanisme	urbanisme@upton.ca Lundi, mardi et jeudi – 9h à 16h30	549-5611, poste 104
Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	rroupton2023@gmail.com	450 366-1805
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	La séance du conseil est à 19 h 00 au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le **mardi 5 mai** à 18h40 tenue à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, conformément à l'avis public du **13 mai 2026** et aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'assemblée est présidée par monsieur le maire Robert Leclerc.

Participent également à cette dernière, mesdames les conseillères Kelly Huard, Barbara Beugger, Christine Brunelle et Josée Phaneuf et messieurs les conseillers Mathieu Beaudry et Stevens Héroux.

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Monsieur le maire déclare la présente assemblée publique de consultation ouverte.

CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-414 modifiant le règlement numéro 2024-387 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

La présente assemblée publique de consultation porte sur l'adoption, par le conseil municipal, le projet de règlement numéro 2026-414 modifiant le règlement numéro 2024-387 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ce projet de règlement vise à améliorer le cadre réglementaire de la Municipalité d'Upton quant à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur son territoire.

Monsieur le maire invite la directrice générale et greffière-trésorière à présenter le projet du règlement numéro 2026-414.

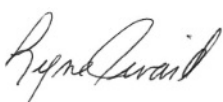
La directrice générale et greffière-trésorière de présente et explique le projet de règlement à adopter par le conseil municipal.

À la suite des informations communiquées par la directrice générale, monsieur le maire invite les gens présents à formuler leurs questions concernant ledit projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La consultation est maintenant terminée, monsieur le maire clôt la présente assemblée à 18h52



Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière adjointe



Robert Leclerc
Le président,

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 2 juin 2026** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère
Madame Christine Brunelle, Conseillère
Madame Josée Phaneuf, Conseillère
Madame Kelly Huard, Conseillère
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller
Monsieur Robert Leclerc, maire
Monsieur Stevens Héroux, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption – Procès-verbal
 - 2.3 Comptes à payer
 - 2.4 Première période de questions du public
 - 2.5 Dépôt et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025
 - 2.6 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025
 - 2.7 Adoption - Règlement numéro 2026-412 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau aux propriétaires intéressés
 - 2.8 Adoption - Règlement numéro 2026-413 sur la gestion contractuelle
 - 2.9 Adoption - Règlement numéro 2026-416 modifiant le règlement sur les compteurs d'eau de la Municipalité d'Upton
 - 2.10 Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2026-417 modifiant le règlement numéro 2025-398 relatif aux droits sur les mutations immobilières
 - 2.11 Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 2.12 Autorisation de la facturation aux propriétaires concernés – travaux exécutés dans le cours d'eau Lafontaine
 - 2.13 Autorisation d'installation d'un service Internet au 863, rue Lanoie
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1 Rapport d'activité du service de sécurité incendie du mois de mai 2026 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de juin 2026
 - 3.2 Autorisation de paiement - Construction d'une nouvelle caserne de pompiers
- 4. TRANSPORT**
 - 4.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de juin 2026
 - 4.2 Autorisation de dépense – Réparation d'un ponceau
 - 4.3 Autorisation de dépense – Remplacement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) du centre communautaire
 - 4.4 Autorisation de paiement- Groupe Colas - Travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Éphrem - Décompte #6
 - 4.5 Autorisation de paiement – Services de surveillance des travaux – Projet de réfection des infrastructures sur la rue de Saint-Éphrem
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1 Nomination de la personne désignée et de son substitut au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales au sujet des cours d'eau sur le territoire de la municipalité et de l'application des règlements de la Municipalité

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Adoption - Règlement numéro 2026-411 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 125 à même la zone 115
- 7.2 Adoption - Projet de règlement numéro 2026-414 modifiant le règlement numéro 2024-387 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 7.3 Avis de motion et dépôt - Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 2026-415 remplaçant le règlement numéro 99-47

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 ~~Renouvellement de l'exposition au Parc nature d'Upton~~
- 8.2 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire - Cours de yoga
- 8.3 Autorisation d'utilisation à titre gratuit du terrain municipal de balle molle

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - ILITÉS

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 juin 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Madame Christine Brunelle

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le point 8.1 soit retiré de l'ordre du jour, que le point 8.3 y soit ajouté, et que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026.

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Phaneuf
APPUYÉE PAR : Madame Christine Brunelle

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois de mai 2026 pour une somme de 246 223.71\$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 20 626.29 \$.

Comptes à payer	246 223.71 \$
Comptes payés	20 626.29 \$
Salaires payés	49 689.57 \$

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2.5. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec et à l'avis public donné le 12 mai 2026, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier 2025 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 de la Municipalité

2.6. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

QUE le conseil dépose et adopte le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2025;

QUE le rapport soit publié dans la prochaine édition du journal municipal et sur le site Internet de la Municipalité.

2.7. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-412 DÉCRÉTANT LA RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE COURS D'EAU AUX PROPRIÉTAIRES INTÉRESSÉS

ATTENDU QUE, conformément à l'article 976 du Code municipal du Québec, la Municipalité d'Upton est tenue d'assumer sa quote-part des coûts relatifs aux travaux exécutés dans le cours d'eau Lafontaine;

ATTENDU QU'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 5 mai 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ADOPTER le règlement numéro 2026-412 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau aux propriétaires intéressés

2.8. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-413 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE l'article 8 de la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

ATTENDU QU'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 5 mai 2026;

ATTENDU QUE la Directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Phaneuf
APPUYÉE PAR : Monsieur Stevens Héroux

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ADOPTER le règlement numéro 2026-413 sur la gestion contractuelle.

2.9. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES COMPTEURS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a adopté le règlement numéro 2018-305 intitulé

« Règlement sur les compteurs d'eau de la Municipalité d'Upton » le 21 août 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des précisions quant à l'installation et aux modalités relatives aux compteurs d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite clarifier les responsabilités respectives de la Municipalité et des propriétaires en matière d'installation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 5 mai 2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Stevens Héroux

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ADOPTER le règlement numéro 2026-416 modifiant le règlement sur les compteurs d'eau de la Municipalité d'Upton.

2.10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-417 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-398 RELATIF AUX DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Josée Phaneuf, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2026-417 modifiant le règlement numéro 2025-398 relatif aux droits sur les mutations immobilières;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, madame, Josée Phaneuf, dépose une copie du projet de règlement numéro 2026-417 modifiant le règlement numéro 2025-398 relatif aux droits sur les mutations immobilières.

2.11. CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE les 24, 25 et 26 septembre prochains se tiendra le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT LES frais d'inscription de 1020 \$ par élu(e), plus les taxes applicables, pour les municipalités membres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription des élus est prévue au budget de l'exercice financier 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle
APPUYÉE DE : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soient inscrits mesdames Kelly Huard, Barbara Beugger, Christine Brunelle et Josée Phaneuf, ainsi que messieurs Robert Leclerc, Mathieu Beaudry et Stevens Héroux au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités.

QUE les frais d'inscription, les frais d'hébergement et les frais inhérents à cette activité soient acquittés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur visant le remboursement de ces frais.

QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire # 02 11000 346, Congrès et délégation.

2.12. AUTORISATION DE LA FACTURATION AUX PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS – TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE COURS D'EAU LAFONTAINE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de la MRC d'Acton un tableau de répartition des coûts relatifs aux travaux exécutés dans le cours d'eau Lafontaine;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2026-412 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau aux propriétaires intéressés, actuellement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisée la facturation aux propriétaires concernés pour les travaux exécutés dans le cours d'eau Lafontaine, conformément au tableau de répartition transmis par la MRC d'Acton et au règlement municipal numéro 2026-412.

2.13. AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN SERVICE INTERNET AU 863, RUE LANOIE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton est propriétaire de l'immeuble situé au 863, rue Lanoie;

ATTENDU QUE ce bâtiment municipal est occupé par le Cercle des Fermières d'Upton pour la réalisation de ses activités communautaires;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières d'Upton contribue activement à la vie sociale, culturelle et communautaire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'accès à Internet est devenu un outil essentiel à l'administration de l'organisme, à ses communications, à la promotion de ses activités ainsi qu'à la participation aux formations offertes par sa fédération;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite soutenir les organismes communautaires œuvrant sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER l'installation et le maintien d'un service Internet dans le bâtiment municipal situé au 863, rue Lanoie à Upton;

QUE ce service soit mis à la disposition du Cercle des Fermières d'Upton, occupant du bâtiment, afin de soutenir la réalisation de sa mission et de ses activités;

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU MOIS DE MAI 2026 ET DÉPÔT DES PRÉVISIONS D'ACHAT POUR LE MOIS DE JUIN 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de mai ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de juin 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger
APPUYÉE PAR : Madame Christine Brunelle

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit approuvées les prévisions d'achat pour le mois de juin 2026, au montant de 3 664 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

3.2. AUTORISATION DE PAIEMENT - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2024.07.190, par laquelle le mandat de services professionnels relatifs au projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers a été confié à Pierre Tremblay, ingénieur, à titre de chargé de projet;

ATTENDU QUE la facture numéro 2024-760, au montant de 5 640 \$, plus les taxes applicables, a été soumise pour les services professionnels rendus dans le cadre de ce mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 2024-760, d'un montant de 5 640 \$, plus les taxes applicables, pour les services professionnels rendus par Pierre Tremblay, ingénieur, à titre de chargé de projet dans le cadre du projet de construction de la nouvelle caserne de pompiers.

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 2023-367.

4. TRANSPORT

4.1. PRÉVISION DES DÉPENSES AUX TRAVAUX PUBLICS POUR LE MOIS DE JUIN 2026

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a présenté la liste des prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle
APPUYÉE PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit approuvé, pour le mois de juin 2026, un budget de 1350 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

4.2. AUTORISATION DE DÉPENSE – RÉPARATION D'UN PONCEAU

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet d'implantation d'une œuvre d'art public sur le site du Théâtre de la Dame de Cœur, des travaux d'excavation ont été réalisés à proximité d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE, ces travaux ont permis de constater qu'un ponceau appartenant à la Municipalité présentait un état de détérioration nécessitant des travaux de réparation afin d'assurer la sécurité du public ainsi que le maintien adéquat des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a évalué à environ 10 000 \$, plus les taxes applicables, le coût des travaux requis pour la réparation dudit ponceau;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ces travaux ainsi que le budget nécessaire à leur réalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle
APPUYÉE PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de réparation du ponceau ainsi qu'une dépense de 10 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'exécution desdits travaux;

QUE le financement desdits travaux soit réparti à parts égales entre le Théâtre de la Dame de Cœur et la Municipalité d'Upton, chacune des parties assumant cinquante pour cent (50 %) des coûts réels des travaux.

4.3. AUTORISATION DE DÉPENSE – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION (CVC) DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le centre communautaire possède un système de ventilation et de contrôle désuet et peu performant;

ATTENDU QUE le bâtiment présente un grand volume d'air nécessitant une meilleure gestion du chauffage et de la climatisation afin d'assurer le confort des usagers;

ATTENDU QU'il est recommandé de procéder à l'installation d'un système de thermopompe avec unités murales intérieures, ainsi qu'aux modifications électriques et aménagements nécessaires;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour la réalisation du projet s'élèvent à 36 000 \$, taxes applicables incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux visant l'amélioration du système de chauffage, ventilation et climatisation du centre communautaire;

QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 36 000 \$, taxes applicables incluses, pour la réalisation de ce projet.

4.4. AUTORISATION DE PAIEMENT- GROUPE COLAS - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-ÉPHREM - DÉCOMPTE #6

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025.07.154, par laquelle la municipalité a attribué le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Éphrem; à l'entreprise Groupe Colas Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe CIVITAS, à titre de chargé de projet pour ce dossier, a émis une facture numéro 4568434, d'un montant de 306 347,91\$ plus les taxes applicables en faveur de l'entreprise Groupe Colas Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 10 %, soit 30 634.79 \$, plus les taxes applicables, doit être appliquée;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Pierre Tremblay, ingénieur responsable du projet, ainsi que de M. Laval Gagnon, chargé de projet de l'entreprise Groupe CIVITAS, qui approuvent le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Phaneuf
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 6 de l'entreprise « Groupe Colas Québec Inc.» au montant de 306

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026

347,91\$, plus les taxes applicables, conformément au règlement d'emprunt numéro 2023-365 ;

QU'une retenue de 10 %, soit un montant de 30 634.79 \$ (taxes en sus), soit appliquée et enregistrée au poste budgétaire numéro #55 136 00 000 retenus de garantie;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

4.5. AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX – PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE SAINT-ÉPHREM

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2025.08.174, par laquelle le contrat de surveillance des travaux liés au projet de réfection des infrastructures sur la rue de Saint-Éphrem a été octroyé à Pierre Tremblay, ing. ;

ATTENDU QUE la facture numéro 2025-759, a été reçue pour un montant de 5 700 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stevens Héroux
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement de la facture no 2025-758, au montant de 5 700\$, plus les taxes applicables, à Pierre Tremblay, ing., pour les services de surveillance des travaux réalisés dans le cadre du projet de réfection des infrastructures sur la rue de Saint-Éphrem;

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 2023-365.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE ET DE SON SUBSTITUT AU SENS DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES AU SUJET DES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT L'entente intermunicipale intervenue avec la M.R.C d'Acton confiant à la Municipalité l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'en conformité à l'entente la municipalité doit informer la M.R.C. du choix de ses employés qui exercent la fonction de personnes désignées au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle
APPUYÉE PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soient nommés, monsieur Michel Samson, à titre de fonctionnaire responsable ainsi que monsieur Sunny Lapalme, à titre de fonctionnaire responsable substitut au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales au sujet des cours d'eau sur le territoire de la municipalité et de l'application des règlements de la Municipalité d'Upton;

QUE toutes résolutions antérieures inconciliables à la présente soient abrogées.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-411 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN DE CRÉER LA ZONE 125 À MÊME LA ZONE 115

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses

règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier son Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 125 à même une partie de la zone 115 pour permettre davantage d'usages résidentiels et de limiter les usages autres que résidentiels dans le contexte de pénurie de logements.

CONSIDÉRANT QUE la modification réglementaire est réalisée en conformité avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Acton.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenu le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu, le 5 mai 2026, une assemblée de consultation publique;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été donné le 7 mai 2026 et qu'aucune demande n'a été reçue au bureau municipal dans les délais prescrits audit avis ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Phaneuf
APPUYÉE PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ADOPTER le règlement numéro 2026-411 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 125 à même la zone 115.

7.2. ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-414 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-387 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a adopté le Règlement n° 2024-387 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton peut modifier ce règlement conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives le 25 mars 2021 élargissant les pouvoirs des municipalités en matière de protection du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire améliorer son cadre réglementaire quant à l'occupation et l'entretien des bâtiments de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 5 mai 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 2026-414 modifiant le règlement numéro 2024-387 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

7.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 2026-415 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 99-47

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Stevens Héroux, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 2026-415 remplaçant le règlement numéro 99-47

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur, Stevens Héroux, dépose une copie du projet de Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 2026-415 remplaçant le règlement numéro 99-47.

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. RENOUELEMENT DE L'EXPOSITION AU PARC NATURE D'UPTON

Ce point est retiré.

8.2. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE YOGA

ATTENDU la demande présentée par Madame Suzanne Landry concernant l'organisation de cours de yoga au centre communautaire, comme suit :

ATTENDU la demande présentée par Madame Suzanne Landry concernant l'organisation de cours de yoga au centre communautaire aux dates suivantes :

- 21 et 28 septembre 2026;
- 5, 12, 19 et 26 octobre 2026;
- 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23, 24 et 30 novembre 2026;
- 1er décembre 2026;

ATTENDU que ces cours visent à promouvoir le bien-être et la santé des citoyens de notre communauté;

ATTENDU la disponibilité confirmée du centre communautaire aux moments requis;

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du centre communautaire par

Madame Suzanne Landry pour la tenue des cours de yoga, conformément aux modalités établies;

QUE Mme Suzanne Landry, responsable des cours de mise en forme, est tenue de :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

8.3. AUTORISATION D'UTILISATION À TITRE GRATUIT DU TERRAIN MUNICIPAL DE BALLE MOLLE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton est propriétaire des infrastructures sportives municipales, incluant le terrain de balle molle situé sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite favoriser l'accessibilité et la pratique d'activités sportives et récréatives pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des activités de balle molle comme activité de loisir contribuant à la vie communautaire et au dynamisme local;

ATTENDU QUE la Municipalité juge opportun de permettre à la Ligue de balle molle d'Upton l'utilisation du terrain de balle molle à des fins récréatives et sportives organisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Brunelle

APPUYÉE PAR : Monsieur Stevens Héroux

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER l'utilisation du terrain de balle molle municipal, à titre gratuit pour la Ligue de balle molle d'Upton, à des fins de pratique, de parties régulières, de tournois et d'activités connexes, selon les disponibilités des installations municipales;

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-06/26

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Madame Josée Phaneuf

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h25.



Mme Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière adjointe



M. Robert Leclerc
Maire

SERVICE DE L'URBANISME

Horaire estival :

Lundi, mardi et jeudi
de 9h à 16h30





AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Entrée en vigueur

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-412 décrétant la répartition
du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Lafontaine aux propriétaires intéressés**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière -trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 2 juin 2026, le règlement numéro 2026-412 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Lafontaine aux propriétaires intéressés.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité : www.upton.ca

Donné à Upton, ce 4e jour de juin 2026

Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Entrée en vigueur

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-413 sur la gestion contractuelle

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière -trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 2 juin 2026, le règlement numéro 2026-413 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité : www.upton.ca

Donné à Upton, ce 4e jour de juin 2026

Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Entrée en vigueur

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-305 SUR LES
COMPTEURS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière -trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 2 juin 2026, le règlement numéro 2026-416 modifiant le règlement numéro 2018-305 sur les compteurs d'eau de la municipalité d'Upton.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité : www.upton.ca

Donné à Upton, ce 4e jour de juin 2026

Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière



AVIS IMPORTANT

AUX PROPRIÉTAIRES DE

PISCINES RÉSIDENTIELLES

ÉTÉ 2026



Ensemble, prévenons les noyades!



Durant la saison estivale, deux inspecteurs municipaux effectueront des visites auprès des résidences possédant une piscine ou un spa de 2 000 litres et plus.



POURQUOI CES VISITES?

- ✓ Informer les propriétaires des exigences du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;
- ✓ Vérifier les principaux éléments de sécurité entourant les installations;
- ✓ Accompagner les citoyens dans leurs démarches de mise en conformité;
- ✓ Répondre aux questions concernant les travaux ou ajustements à effectuer.



DATE LIMITE DE CONFORMITÉ

30 SEPTEMBRE 2027

Tous les propriétaires de piscines résidentielles doivent s'assurer que leur installation respecte les normes en vigueur avant cette date.

À VÉRIFIER POUR ÊTRE CONFORME

CLÔTURE CONFORME LORSQUE REQUISE



Hauteur minimale de 1,2 m, empêche le passage d'une balle de 10 cm et ne peut être escaladée facilement.

PORTIÈRE SÉCURITAIRE



Fermeture et verrouillage automatiques. Loquet de sûreté du côté de la piscine.

AUCUN OBJET FAVORISANT L'ESCALADE



Aucun meuble, jeu ou structure à moins de 1 m de la clôture ou de la paroi de la piscine.

ÉQUIPEMENTS BIEN INSTALLÉS



Systèmes de filtration et de chauffage à plus de 1 m du bord de la piscine ou du côté extérieur de la clôture.



IMPORTANT

Les inspections réalisées cet été sont d'abord préventives et informatives. Elles visent à permettre aux citoyens de planifier les correctifs nécessaires avant l'échéance gouvernementale.



Des amendes allant de 500 \$ à 1 000 \$ par jour pourraient être imposées pour toute piscine ou spa non conforme après le 30 septembre 2027.



POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles ou communiquez avec votre municipalité.

La sécurité de nos enfants, c'est l'affaire de tous!

ADULTES

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Liaison toxique (Roman d'amour)	Sara Agnès L. A272
Les habits neufs de l'empereur Coll. Les contes interdits (Roman horreur)	Dominic Bellavance C761
Le sanctuaire des crabes Une enquête de Bonneau et Lamouche (Roman policier)	J.L. Blanchard B639.1
Les héritières de Löwenhof T.3 La promesse de Solweig (Roman historique)	Corina Bomann B695
La naissance d'une mère (Roman biographique)	Mélanie Boulay B763.2
Le temps d'un été (Roman d'amour)	Carley Fortune F736
Maple Hills T.3 Daydream (Roman d'amour)	Hannah Grace G729
Le boyfriend (Susp./Intrigue)	Freida McFadden M143
La théorie laisse-les donc faire (Documentaire)	Mel Robbins 158.1
Absolution (Roman policier)	Yrsa Sigurdardottir S579

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Pikachu	Pokémon PKM
Chat prend un bain Éd. Coup d'oeil	Louise Hargreaves C856
Lâche ta tablette, Charlotte ! Éd. Coup d'oeil	Rosanne Ross dj370
Pabo aime faire peur Coll. Mon micro-Big à moi	Richard Petit P489
Mon papa punk	Iris Boudreau et Pascal Girard B756
Mes 20 cherche et trouve des tout-petits dans le noir !	Coll. Auzou CH/TR
L'univers est un Ninja Le livre mauve	Alex A. 741
Mortelle Adèle La rentrée des claques	Mr Tan et Diane Le Feyer T161.1
Ma vie de Cactus huileux	Elizabeth Baril- Lessard B252
Les élus Eljun Tome 3	Jean- François Laliberté et Sacha Lefebvre L195

DU NOUVEAU À LA BIBLIOTHÈQUE : DU 6 JUILLET AU 31 AOÛT

Heures d'ouvertures : Lundi : 9h30 à 11h30 • Mardi : 16h à 17h30 • Samedi : 9h30 à 11h30
Bénévoles recherchés pour les mardis • Info : 450 549-4537 • Info@upton.ca

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM



Lampe du sanctuaire

Semaine du 5 juillet à la mémoire d'Aline Touchette
Semaine du 12 juillet à la mémoire de Sylvain Lemay
Semaine du 19 juillet à la mémoire de Jean-François Molenaar
Semaine du 26 juillet à la mémoire d'André Savoie

Mercredi le 1er juillet à 8h30

Adolphe Gilson X Assistance aux funérailles
Irène Caouette X Assistance aux funérailles

Dimanche le 5 juillet à 10h00

Wilfrid Lapointe X Jacinthe
Martial Savoie X Son épouse et ses enfants
Famille Gauthier et Dalpé X Pierrette et Gérard Gauthier
Marie-Ange Herzet X Elisabeth
Marcel Gauthier X Son épouse
Parents défunts familles Paquette et Gatién
X Gérard Paquette
Antoinette Bergeron et Jacques Larue X Robert
Gisèle Savoie X Assistance aux funérailles
Mariette Jodoin X Assistance aux funérailles
Gilles Phaneuf X Assistance aux funérailles

Mercredi le 8 juillet à 8h30

Germaine Maynard X Assistance aux funérailles
Nicole Brunelle X Assistance aux funérailles

Mercredi le 15 juillet

Pas de messe le matin

Samedi le 18 juillet à 16h00

Nicole Croteau X Gilles
Mes défunts X Simone Maynard
Claire, Eric et Patrick Leclerc X Jacqueline
Yves Hamel X Edith
André Bernier X Assistance aux funérailles
Gilles Jodoin X Assistance aux funérailles
Marie-Ange Picard X Assistance aux funérailles
Sylvain Lemay X Assistance aux funérailles

Mercredi le 22 juillet à 8h30

Gérard Savoie X Assistance aux funérailles
Adolphe Gilson X Assistance aux funérailles

Dimanche le 26 juillet à 10h00

Colombe Bissonnette X Fernande
Thérèse Gagné X Jean-Réal Gosselin
Mes défunts X Simone Maynard
Action de Grâce pour les biens fait de la terre
X Andrée et Alain
Pour les membres du Club St-Éphrem et leurs familles
X Club St-Éphrem
Défunts familles Rensonnet et Herzet X Elisabeth
Marc-André Leclerc et Lucienne Dion X Robert
Ghislaine Cloutier X Mario, Josée, Benoit et Patrick
Patrick Jeannotte X Assistance aux funérailles
Roger Berthiaume X Assistance aux funérailles

Mercredi le 29 juillet à 8h30

Aline Touchette X Assistance aux funérailles
Yves Girard X Assistance aux funérailles



PRÉVENTION INCENDIE : LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant qui peut être mortel. Il est inodore, incolore, insipide, non irritant et se diffuse rapidement dans l'air ambiant.

Sources

- Four au propane
- Foyer
- Garage attenant
- Outil à petit moteur

Se forme dès qu'un combustible brûle.

Symptômes

- Maux de tête
- Nausée
- Fatigue
- Perte de conscience

Une longue exposition peut entraîner la mort.

Prévention

- Rester vigilant
- Ne pas utiliser d'outil à moteur dans une pièce non ventilée

Avoir un avertisseur de monoxyde de carbone.

EN CAS D'INTOXICATION:

- Gardez votre calme et ne paniquez pas.
- Quittez immédiatement l'endroit.
- Ne retourner pas à l'intérieur.

**APPELER LE
9-1-1**



**Pour plus de question,
communiquez avec :
prevention@mrcacton.ca**



Ce que vos bacs ne vous diront jamais...

2025 La sensibilisation en chiffres



58 Animations
dans les camps de jour

86 Classes visitées

... des écoles engagées!

Félicitations à l'école Saint-Pierre
et au Collège Saint-Maurice

pour leurs initiatives en gestion des matières résiduelles. Ces écoles ont également fait appel au service d'accompagnement de la RIAM pour améliorer la gestion de leurs matières dans leur édifice.



... bris, ajout et propriété



Réparation de bacs (couvertres, roues, goujons)
appelez-nous au 450 774-2350



Remplacement ou bac supplémentaire
Bac bleu ou vert : appelez-nous au 450 774-2350
Bac brun : appelez votre municipalité
Bac gris : - **5 logis et moins** : les propriétaires sont responsables d'en acheter un nouveau
- **6 logis et plus** : les propriétaires doivent nous appeler au 450 774-2350



Vous déménagez?
Pas vos bacs de récupération et de matières organiques
Ils sont la propriété de votre municipalité et **doivent rester sur place.**



... le saviez-vous?

Les couvercles de vos bacs **doivent être fermés** pour assurer la collecte.



Communiquez avec nous pour savoir comment disposer des surplus.

www.riam.quebec
450 774-2350

Vous aimeriez qu'un sujet concernant la gestion des matières résiduelles soit abordé? Écrivez-nous au riam@riam.quebec.



Seconde collecte de gros rebuts 2026

UPTON : MARDI, LE 23 JUIN

À l'approche de la période des déménagements, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler aux citoyens de ses municipalités membres que la prochaine collecte de gros rebuts se tiendra au cours de la dernière semaine de juin ou des deux premières semaines de juillet, selon le calendrier applicable pour chaque territoire. Les gros rebuts doivent être sortis avant 7 h, la même journée que la collecte de résidus domestiques et être **DISPOSÉS EN BORD DE RUE**, même pour les résidents de multi-logements. Cette collecte est généralement effectuée par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière de déchets et selon un horaire différent.

Un petit geste de civisme qui fait toute la différence! Pour faciliter le travail des équipes de collecte et éviter que des gros rebuts ne soient pas ramassés, nous demandons la collaboration de tous **en évitant de stationner un véhicule devant les amoncellements déposés en bordure de rue.** Un accès dégagé permet d'assurer une collecte et un environnement plus propre pour l'ensemble de la communauté.

Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petite taille, peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année. Puisque les matières collectées à cette occasion sont dirigées à l'enfouissement, plutôt que de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité ou encore à utiliser l'un des nombreux sites de revente en ligne afin de leur offrir une seconde vie.

À titre informatif, une liste de rebuts admissibles et de ceux qui ne le sont pas est présentée ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau électrique vide, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, barbecue (sans la bonbonne), balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (maximum de 4 pieds de long et bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (bicyclette, filet de hockey, vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé de placer les matelas et sommiers dans un sac, convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts refusés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture...), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou recyclables, téléviseurs et appareils électroniques.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) **EN BORDURE DE LA RUE**. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 774-2350 ou via notre site internet www.riam.quebec.

Source : Communications RIAM
450 774-2350
www.riam.quebec





La SPAD désire rappeler aux citoyens propriétaires ou gardiens d'un chien leurs responsabilités en matière de garde des animaux.



Tous les chiens doivent être maintenus en contrôle au moyen d'une laisse lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur terrain. Lorsque le chien est gardé à l'extérieur d'un bâtiment, il doit y avoir un dispositif (attache, laisse, clôture, enclos etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.



Tout animal domestique constitue une nuisance s'il se trouve sur un terrain sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant dudit terrain. Tous les chiens qui se retrouvent sur la voie publique doivent être tenus en laisse (longueur maximale de 6 pieds) par une personne avec les capacités physiques de le contrôler.



Tous les chiens de la ville ou de la municipalité doivent être enregistrés auprès de la SPA de Drummond (SPAD). Les droits annuels doivent être acquittés et votre chien doit porter la licence en tout temps lorsqu'il est à l'extérieur de votre résidence.



Les matières fécales doivent être ramassées dans un délai raisonnable afin que les odeurs ne causent pas de nuisances au voisinage.



Les lieux où sont gardés des animaux de ferme doivent être clôturés, et lesdites clôtures doivent être maintenues en bonnes conditions et construites de façon à contenir les animaux.

Dans un souci d'assurer le bon voisinage et la courtoisie, la SPA de Drummond, en concert avec votre ville ou municipalité, demande à la population d'opter pour les comportements suivants :

- 🐾 Ramasser les matières fécales immédiatement sur un terrain privé ou la voie publique
- 🐾 Toujours avoir le plein contrôle de votre chien sans exception

Et d'éviter les comportements suivants :

- 🐾 Promener plus de deux chiens à la fois
- 🐾 Passer près des autres citoyens avec votre chien (plusieurs craignent les chiens)
- 🐾 Approcher un chien que vous ne connaissez pas


Merci et nous vous souhaitons un bel été !

Aidez-nous à les aider !





info@spad.ca | www.spad.ca
Tél. 819 472-5700
Télec. 819 472-1700
Sans frais 1 855 472-5700

1605, rue Janelle,
Drummondville, QC, J2C 5S5



MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PARRAINAGE CIVIQUE

SURVEILLEZ LA VENUE DE NOTRE SUPER CONCOURS DE SLOGANS!

Participez à faire connaître la mission du Parrainage civique en nous aidant à créer des phrases accrocheuses!

*** Le concours se déroulera du 30 juillet au 30 août. ***
Commencez tout de suite à y réfléchir!

3 PRIX D'UNE VALEUR DE 75\$ CHACUN!

1 PRIX PAR CATÉGORIE: 3 CATÉGORIES:

- OSBL, entreprises et autres organisations;
- Citoyens des mrc d'Acton et des maskoutains;
- Membres de ce Parrainage civique (bénévoles inclus)

*** Voir plus de détails dès le solstice d'été sur nos réseaux sociaux et notre site web! Des formulaires papier et boîtes de participation seront aussi disponibles pendant le concours ***

FERMÉ
JEUDI LE 2 JUILLET
Ouvert le 1er juillet




CENTRE NAUTIQUE UPTON

SITUÉ AU THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR
611 RANG DE LA CARRIÈRE - UPTON

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi: 11h00 à 19h00
Samedi et dimanche: 10h00 à 19h00

Citoyens d'Upton: preuve de résidence requise pour bénéficier de la gratuité.

Infos & réservations:
450-502-2077




Avis à la population

En raison des congés de la **Fête nationale du Québec** (Saint-Jean-Baptiste) et de la **Fête du Canada**, le bureau municipal sera fermé

 **du 24 juin au 29 juin inclusivement.**

 Nous serons heureux de vous accueillir de nouveau à compter du **30 juin**, selon les heures normales d'ouverture.

 Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de *très belles célébrations!*



Merci de votre confiance!

COURSE DES COULEURS 2026



116 COUREURS!

La Course des couleurs 2026 a été un véritable tourbillon d'énergie, et c'est grâce à vous que cette journée a pris vie. À tous nos bénévoles, commanditaires et collaborateurs, votre appui nous permet d'offrir une expérience rassembleuse qui fait rayonner Upton bien au-delà de ses frontières. Votre engagement fait toute la différence.

Un clin d'œil tout spécial à Benjamin Vincelette du Gym Le Temple d'Acton, venu lancer l'échauffement avec une passion contagieuse. Sa présence depuis 4 ans est devenue un incontournable que nos coureurs attendent avec impatience.

Et que dire de vous, les participants! Vous avez rempli le parcours de rires, de couleurs et d'une bonne humeur qui a porté toute la soirée. Merci aux artistes, Emmanuelle Boucher et Coco Country Band: leurs performances éclatantes d'énergie ont transformé le site en fête communautaire.

Nous sommes fiers de vous avoir à nos côtés et impatients de poursuivre cette belle aventure colorée! Visitez notre page Facebook pour voir les nombreuses photos.

Crédits photo: DoumPhoto

VOS ORGANISATEURS: POUR TOUT SAVOIR:  NOTRE PAGE FACEBOOK

RRU Regroupement Recreatif d'Upton

Godro PHANEUF EQUIPEMENTS AGRICOLES

Desjardins Caisse de la Vallée d'Acton

PARTY TENTE

CONSTRUCTIONS COURTES ET PISCINES

DUNTON RAINVILLE AVEC DES ALTERNATIVES

Upton

DISTRIBUTION UPTON

OK PNEUS

Lafleur

Famille Houle

LE TEMPLE

AUTO MOD VEHICULES ACCESSIBLES D'ACTON

Kim Vincelette

STI

SAO

VALLÉE D'ACTON

Les Fermes Rosaire Bienvenue inc.

AES Eventement